

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 11 OCTOBRE 2018**

Présents : Présents : M. AUBRY Bernard, M. POHER Jean-Claude, M. LEMAIRE Michel, Mme COLLEMARE Françoise, M. DUVEY Marc, Mme LEBEC Sandra, Mme CARTIER Alice, M. DIJON Michel, Mme BECQUET Laurence, Mme HUCHER Béatrice, Mme POTTIER Morgane, M. POULAIN Alain, Mme BOUVIE Delphine, M. JOUANNET Jean-Mickaël, M. ADDE Albert.

Mme HUCHER Béatrice donne lecture des grandes lignes des comptes rendus des derniers conseils municipaux pour mémoire.

**Date du prochain conseil municipal** : JEUDI 08 NOVEMBRE 2018 à 19 h 30.

**Composition des commissions communales (commissions diverses)** : Voir tableau joint

**DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION C.C.A.S. :**

Par délibération en date du 23 avril 2014 (dernière élection), le conseil municipal a procédé à la désignation des membres appelés à siéger au **C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale.

Suite à la démission de M. BOURDON Claude (ancien conseiller municipal) et suite aux élections municipales partielles complémentaires des 23 & 30 septembre 2018, il convient de désigner de nouveaux membres élus. Pour rappel : 4 membres élus et 4 membres nommés :

- **Membres élus** : M. BOURDON Claude, M. DIJON Michel, Mme COLLEMARE Françoise, Mme LEBEC Sandra
- **Membres nommés** : Mme AUBRY Christine, Mme AULNEY Bernadette, Mme BOSQUER Agnès, M. VICHARD Jean-Louis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- **Mme COLLEMARE Françoise**
  - **Mme LEBEC Sandra**
  - **Mme POTTIER Morgane**
  - **M. DIJON Michel**
- MEMBRES ÉLUS**

Les membres élus ont déclaré accepter leurs fonctions.

**DELIBERATION DELEGUES S.I.E.G.E. :**

Suite aux élections municipales partielles complémentaires des 23 & 30 septembre 2018 et à l'élection du maire et des adjoints de ce jour, il est procédé à de nouvelles désignations de délégués.

En application des articles L2121-33 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 8 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions. Ces membres seront convoqués à leur domicile personnel.

VU l'exposé des motifs et après, réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

- |   |   |
|---|---|
| <b>1/ Membre Titulaire</b><br><b>M. POULAIN Alain</b> | <b>2/ Membre suppléant :</b><br><b>M. AUBRY Bernard</b> |
|---|---|

Représentants de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.



- Accepte de louer le logement n° 10 rue de Beauficel à M. BUSEYNE Donovan pour un montant mensuel de 350.00 € à compter du 15 octobre 2018,
- Charge Monsieur le Maire de réclamer un garant + 1 Mois de caution à M. BUSEYNE,
- Charge Monsieur le Maire de la rédaction du bail (la commune réalisera l'état des lieux, un droit de visite annuelle, entretien extérieur par le locataire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires.

**Délibération : Location logement N°2 rue de Beauficel :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement 02 rue de Beauficel est libre depuis le 05 mai 2018. Ce logement a nécessité la réalisation de quelques travaux (chauffage, peinture, afin de pouvoir le louer). Monsieur le Maire et les adjoints ont reçu plusieurs propositions de personnes intéressées par ce logement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte de louer le logement n° 02 rue de Beauficel à M. LIEGE David pour un montant mensuel de 600 € à compter du 15 octobre 2018**
- **Charge Monsieur le Maire de réclamer un garant + 1 mois de caution à M. LIEGE**
- **Charge Monsieur le Maire de la rédaction du bail (la commune réalisera l'état des lieux, un droit de visite annuelle, entretien extérieur par le locataire, néanmoins la commune se réserve le droit de récupérer partiellement du terrain si besoin pour projet école).**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires.**

**Délibération Modificative (virement de crédit) pour paiement travaux Ecole :**

Monsieur le Maire rappelle qu'au BP 2018, a été prévue la somme de 21449.00 € au compte 21312 pour le changement de fenêtre, volet, porte dans deux classes. En cours d'année, il a été demandé la fourniture et pose de volet roulant dans le dortoir des petits.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le devis de l'Entreprise THERMO-ACOUSTIQUE de 1197.60 € TTC (non prévu au BP 2018). Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une délibération modificative afin de pouvoir régler cette dépense. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le devis de l'Entreprise THERMO-ACOUSTIQUE d'un montant de 1197.60 € TTC,
- Approuve les virements de crédits et accepte la modification en investissement comme suit :

Nature dépense	Diminution crédit		Augmentation crédit		Observations
	Article	Somme	Article	Somme	
VOLET DORTOIR ECOLE	2152	- 1200 €	21312	+ 1200 €	BP 2018

**Délibération concernant le compte 6232 – fêtes et cérémonies (détail des dépenses) :**

Monsieur le Maire fait part de la demande de la Perception de Brionne, qui souhaite que sur la délibération détaillant les dépenses imputées au compte 6232 soit également mentionnée la course cycliste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise M. le Maire à imputer les dépenses suivantes au compte 6232 en ajoutant la course cycliste :

- Cérémonies diverses (concours Maisons Fleuries, remise de diplôme, remise de médailles, départ en retraite, remise de fleurs lors décès, récompenses diverses pour des personnes ayant un lien proche avec la commune)
- Vin d'honneur (vœux municipalité)
- Illuminations de Noël (pose – dépose des décors lumineux – achat décoration Noël – sapins etc...)
- Prise en charge des repas lors de réunions de travail
- Courses cyclistes

### **Délibération : Adhésion au service de médecine préventive du CDG 27 (reconduction) :**

Monsieur le Maire expose que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements.

Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties. Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère déjà au service Médecine du C.D.G. 27 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il donne lecture de la convention d'adhésion au service Médecine Préventive. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après,**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.**

### **Délibération : Adhésion à la convention de participation Prévoyance maintien de salaire – CDG :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a par délibération du 03 novembre 2017 (reconduction) demandé au CDG de conclure une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du personnel sous la forme d'une couverture « prévoyance » à destination des agents qui en auront exprimé le souhait.

Rappel : DB n° 25/2018 du 23/07/18 : la commune participe à hauteur de 7 €/agent/mois pour le risque prévoyance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte les propositions du CDG 27 (SOFAXIS),**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Inauguration Pont du château d'Harcourt samedi 20 octobre à 12 h 30 : à confirmer présence de M. POHER, M. ADDE, M. DIJON, M. DUVEY, Mme BECQUET, Mme HUCHER. Cette opération a été menée par l'entreprise Rémy DESMONTS, Menuiserie Charpente de Villez sur le Neubourg. Monsieur le Maire propose d'offrir la poutre en bois (sommier) stockée aux ateliers techniques à cette entreprise (déjà proposée au lycée Boismard de Brionne sans réponse). Le conseil municipal donne un avis favorable pour offrir celle-ci à cette entreprise et souhaite connaître son devenir.
- **INVITATIONS :**
  - Les Automnales d'Harcourt samedi 20 octobre et dimanche 21 octobre 2018.
  - Conseil Départemental « haut et très haut débit », Mme BOUVIE Delphine représentera la commune, le lundi 22 octobre 2018 à 17 h à Corneville la Fouquetière.
  - Association « St Victor Loisirs » pour la projection de photos sur le week-end de la commémoration des deux guerres, le 23 novembre 2018 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Brionne, M. POHER sera présent.
- **BALADES THERMOGRAPHIQUES** GRATUITES le 15 novembre 2018 à 18 h à la salle des fêtes d'Harcourt (bulletin d'inscription). Cibler quelques habitations : salle des fêtes, mairie, maison construite avec RT2012.
- Inauguration du gîte de Briques et de Broc situé 6 impasse du manoir, les 17 octobre à partir de 15 h et 18 octobre de 10 h à 13 h.
- Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal des dates des conseils communautaires de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.
- TENNIS-CLUB : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Cécile BOUCHER, qui informe de sa démission de présidente du Tennis-Club d'Harcourt.

## TOUR DE TABLE :

- Mme COLLEMARE donne un compte-rendu de la réunion de la commission « Ecole Harcourt-Neuville du Bosc » qui a eu lieu mardi 09 octobre dernier à la mairie d'Harcourt. Elle a fait part de la dette cantine d'un administré de la Neuville du Bosc.  
La Commission propose qu'un courrier soit adressé aux familles qui rencontrent des difficultés pour le règlement des cantines et les inviter à se présenter en mairie. La prochaine réunion aura lieu en janvier à la mairie de la Neuville du Bosc. Plusieurs conseillers municipaux souhaitent avoir la possibilité de payer de façon dématérialisée leurs factures cantine (ex : TIPI).
- Mme HUCHER à l'occasion des 100 ans de l'armistice, fait part du souhait des conseillers municipaux d'Harcourt et la Neuville du Bosc pour que quelques enfants de l'école d'Harcourt viennent au monument aux morts et chantent la Marseillaise. Mme COLLEMARE est chargée de prendre contact avec la directrice afin d'organiser cette cérémonie.
- Suite à la suppression du robinet d'eau au cimetière, M. JOUANNET informe que les administrés trouvent compliqué d'utiliser l'eau de la réserve (le système de la trappe n'est pas pratique) –voir pour installer un container avec un robinet notamment pour la Toussaint-.
- Il signale une famille sur Harcourt vivant dans une maison insalubre.
- Mme BOUVIE Delphine souhaite dès maintenant qu'une date soit fixée pour les projets à venir : le Mardi 13 novembre à 19 h au gîte.
- M. DUVEY s'est rendu à une réunion du SERPN pour la 1<sup>ère</sup> fois en tant que titulaire, (beaucoup de chiffres évoqués, et problème phyto sanitaire).
- Mme LEBEC suggère que la commune informe les administrés de la modification de circulation à l'angle rue de la libération-rue Delhomme (sens interdit) car non respectée et faire paraître cette information sur le site des Amis d'Harcourt.
- Michel LEMAIRE informe :
  - Des habitants des Bruyerettes constatent que les 2 « cédez le passage » ne sont pas respectés, une solution envisageable est le remplacement de ces panneaux par 2 « stops ».
  - Des habitants de Chrétienville réitèrent leur demande d'aménagement du carrefour des rues de la ferme du bois et Pinchon.

Deux propositions sont faites :

- 1) Deux panneaux « stop » :
  - un « rue de la ferme du bois » en venant du bourg d'Harcourt,
  - un autre rue Pinchon en venant de Beauficel
  - et un « sens interdit » rue de la ferme du bois avant la première maison en venant de Perriers la Campagne.
- 2) Trois panneaux « stop » :
  - deux à la hauteur de la « rue de la ferme du bois »,
  - un « rue Pinchon » en venant de Beauficel,
  -

Dans les deux cas de figure, il n'y a pas de panneau « rue Pinchon » en provenant du gîte.

- Michel LEMAIRE demande l'effacement des réseaux électrique et téléphonique au Clos Mallet (face caserne des sapeurs-pompiers) et pour tout le hameau de Chrétienville.

Séance close à 23 h 30.

Prochaine réunion le **jeudi 08 novembre 2018** à 19 h 30.

